

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 26 février 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – A.M. BARBIER – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – X. DUQUESNE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. MAYEUX – C. AUDEGOND – J.N. MENAGE – M. REBOUT – J.C. DERUE – E. BURDIAC – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – A. PREVOST – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE  
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION  
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. P. BLONDEL  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. T. ROUCOU

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE  
M. C. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE  
M. J.C. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

**Objet : Programme de travaux de réhabilitation de la salle de sports Escoffier à Bapaume et demandes de subvention.**

La séance ouverte, Monsieur le Président souligne que l'intercommunalité est compétente dans la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. À ce titre, la salle de sports Escoffier et le dojo de Bapaume ont été reconnus d'intérêt communautaire.

Cet équipement, ERP de type X de 4ème catégorie situé rue du Général de Gaulle à Bapaume, est un bâtiment divisé en 3 parties : la salle de sport proprement dite, le dojo et la partie technique comprenant les vestiaires, les sanitaires, les locaux de réserves et de rangement et la chaufferie.

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 2018-133 du 27 novembre 2018 qui validait un programme de travaux nécessaires à la réhabilitation de la salle de sports Escoffier et du dojo, et la construction de nouveaux locaux sanitaires et de vestiaires pour le dojo sur la base d'une première enveloppe des travaux chiffrée à ce stade à hauteur de 700 000 € HT.

Cette délibération autorisait également Monsieur le Président à solliciter auprès du Département, de l'Etat (DETR et SIPL) et de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais les subventions susceptibles d'être octroyées sur ce programme de travaux.

Monsieur le Président indique ensuite qu'un diagnostic technique a été réalisé à la suite de la désignation du cabinet d'architecte IDONEIS. En parallèle de ce travail technique, des échanges se sont tenus avec les différents

utilisateurs de ces équipements sportifs (collège Carlin Legrand, associations sportives utilisatrices des locaux) permettant d'identifier les besoins de chacun.

Monsieur le Président souligne que la prise en compte de travaux de désamiantage et l'engagement de plusieurs options proposées entraînent une augmentation de l'enveloppe travaux qui doit être portée à la somme de 1 233 750 € HT, aléas compris à hauteur de 5%.

En tenant compte des frais de maîtrise d'œuvre et honoraires techniques, le montant total de l'opération doit être porté à 1 426 306 € HT.

Le plan de financement de cette opération se résume de la façon suivante :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière*		DETR - DSIL	341 577,00 €	23,90 %
<b>Travaux (à détailler)</b>		Etat (autres)		
Installations de chantier	50 000,00 €	Conseil Départemental	713 153,00 €	50,00 %
Echafaudages et nacelles	40 000,00 €	Conseil Régional		
Travaux de désamiantage	100 000,00 €	Europe		
Isolation extérieure – Bardage	245 000,00 €	Autre (FDE 62)	86 315,00 €	6,10 %
Isolation intérieure	140 000,00 €			
Réfection toiture – Etanchéité	130 000,00 €			
Extension pour vestiaires du dojo	175 000,00 €			
Réaménagement des vestiaires existants	150 000,00 €			
Production ENR panneaux photovoltaïques	40 000,00 €			
Production de chaleur et refonte de la distribution	25 000,00 €			
Réfection du sol	80 000,00 €			
Aléas et imprévus (5%)	58 750,00 €			
<b>Autres (honoraires)</b>				
Maîtrise d'œuvre	112 556,00 €			
Frais annexes	20 000,00 €			
<b>Autres (équipements)</b>				
Acquisition d'équipements	60 000,00 €			
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>1 426 306,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>1 141 045,00 €</b>	<b>80,0 %</b>
		Fonds propres	285 261,00 €	20,0 %
		<b>Sous-total</b>	<b>285 261,00 €</b>	<b>20,0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 426 306,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>1 426 306,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le nouveau programme de travaux de réhabilitation de la salle de sports Escoffier et du Dojo à Bapaume,
- de solliciter sur les dépenses éligibles le soutien de l'Etat au titre de la DETR et du SIPL, du Conseil Départemental, de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais,
- de solliciter des différents services instructeurs l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude des dossiers de demandes de subvention,
- de prévoir les crédits nécessaires pour les travaux de réhabilitation de la salle de sports Escoffier,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 7 mars 2019 et transmission  
en Préfecture le 7 mars 2019.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,

The image shows a handwritten signature of Jean-Jacques COTTEL in black ink, written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'Communauté de Communes du Sud Artois' and a small star at the bottom.

Jean-Jacques COTTEL